

LE MONTRÉALESTOIS

Janvier / Février 2016

Ville de Montréal-Est



Prochaine séance du
Conseil municipal :
17 février 2016

HORAIRE BIBLIOTHÈQUE MICHELINE-GAGNON

Lundi au vendredi :
10 h à 20 h 30
Samedi :
13 h à 17 h.

HORAIRE HÔTEL DE VILLE

Lundi au jeudi :
8 h à 12 h
et 12 h 45 à 16 h 30
Vendredi :
8 h à 12 h

INSCRIPTIONS POUR LA CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES

C'est le 19 mars prochain qu'aura lieu la Chasse aux œufs de Pâques au parc de l'Hôtel-de-Ville, de 13 h à 15 h 30. Les enfants de Montréal-Est âgés de 3 à 12 ans ont jusqu'au 4 mars pour s'inscrire. Les formulaires seront disponibles dès le 15 février à l'Hôtel de Ville et au Centre récréatif Édouard-Rivet.

L'inscription est obligatoire.

Tournoi Bantam

La 43^e édition du Tournoi national Bantam de Montréal-Est se tiendra du 8 au 21 février 2016 au Centre récréatif Édouard-Rivet (11111, rue Notre-Dame). Ne manquez pas l'occasion d'assister à des matchs éblouissants!

LE MOT DU MAIRE

Le 19 décembre dernier nous apprenions avec consternation le décès, des suites d'une longue maladie, de Madame Monique Major, conseillère du district 2 depuis 2005. Nous avons perdu une Montréalaise de grande valeur qui, tout au long de sa carrière politique, a eu à cœur les intérêts de ses citoyens et de sa ville, et a bien su le démontrer. Nous nous souviendrons de Monique Major comme d'une femme courageuse et déterminée, d'une grande douceur, mais ferme dans ses convictions, et surtout, d'une partisane du « gros bon sens ». Le Conseil municipal, la direction et les employés de la Ville offrent à son mari Réjean, ses trois fils et leurs conjointes et enfants, leurs plus sincères condoléances. Elle nous manquera énormément.

Beaucoup de plaisir à peu de frais

Le temps des fêtes a été dur pour les finances personnelles? La Ville de Montréal-Est vous offre plusieurs services et activités gratuits ou à peu de frais, et ce, pour divertir toute la famille.

Par exemple, la bibliothèque Micheline-Gagnon offre une vaste sélection de films, d'albums de musique, de livres récents et de magnifiques livres pour enfants. L'abonnement à la bibliothèque est gratuit pour les résidents de Montréal-Est.

Lorsque la température le permet, les patinoires extérieures offrent la possibilité de s'amuser au grand air. Sinon, les périodes de patin libre à l'aréna Ralph-Buchanan du Centre récréatif Édouard-Rivet permettent à toute la famille de bouger dans une ambiance agréable.

Ensuite, à peu de frais, il vous sera possible d'inscrire vos enfants au camp de jour du Centre récréatif Édouard-Rivet pour la semaine de relâche scolaire. Vos enfants pourront ainsi participer à une foule d'activités amusantes, sans pour autant nuire à votre budget! Profitez-en!

A WORD FROM THE MAYOR

District 2 counsellor Monique Major passed away last December 19, following a lengthy illness. She will be greatly missed for her "no-nonsense" ways, her courage, her determination, her kindness and her love for this town and its residents. Our condolences to her husband Réjean, their three sons and spouses, and their grand-children.

January tough on your wallet? Don't forget you can plan activities for your children that won't cost you anything, or very little! For instance, you can borrow movies, books for children and adults and compact discs for free if you have a Micheline-Gagnon library card, available for free.

Weather permitting, you can skate on our exterior skating rinks, or take advantage of public skating periods for the whole family at the Ralph-Buchanan arena at the Centre récréatif Édouard-Rivet. Last but not least, you can register your children for day camp during the school break: your kids will have fun, and your budget will not suffer too much!

Robert Coutu
Maire de Montréal-Est
Mayor of Montréal-Est

LICENCES DE CHIENS

Les licences de chiens sont disponibles à la réception de l'Hôtel de Ville au 5^e étage, au coût de 15 \$. En tant que propriétaire de l'animal, vous devez savoir que le fait de ne pas avoir de licence pour celui-ci constitue une infraction.

SÉANCES DU CONSEIL 2016

Janvier	20 janvier à 19 h
Février	17 février à 19 h
Mars	16 mars à 19 h
Avril	20 avril à 19 h
Mai	18 mai à 19 h
Juin	15 juin à 19 h
Juillet	20 juillet à 19 h
Août	17 août à 19 h
Septembre	21 septembre à 19 h
Octobre	19 octobre à 19 h
Novembre	16 novembre à 19 h
Décembre	21 décembre à 19 h

COLLECTE DE SANG



HÉMA-QUÉBEC

Collecte de sang de la Ville de Montréal-Est

La collecte de sang de la Ville de Montréal-Est se tiendra le 15 mars prochain. Du nouveau cette année, la collecte se tiendra dans l'unité mobile présente dans le stationnement du Centre récréatif Édouard-Rivet de 13 h 30 à 19 h 30. Pas besoin de rendez-vous, vous n'avez qu'à vous rendre sur place.

N'oubliez pas : donner du sang, c'est donner la vie!
Nous vous attendons en grand nombre!

Pour mieux comprendre le déneigement...

Le déneigement comprend plusieurs étapes (Étape 1 : Épandage de sel de déglacage et/ou d'abrasifs et étape 2 : déblaiement) qui, lors de chutes de neige abondantes, doivent être méticuleusement planifiées et ce même parfois en dehors des heures normales d'opération. De plus, une loi régissant les heures de travail consécutives affectées au déneigement (loi 430) influence grandement les opérations puisque la Direction des travaux publics et des services techniques doit s'assurer d'une meilleure gestion des effectifs pour être présente aux moments les plus critiques. À cet effet, des ajustements d'intervention sont à venir prochainement.

Ainsi, il est possible que vous remarquiez, lors de chutes de neige importantes, que le déblaiement se fait moins rapidement aux premières heures de la tempête; ceci afin de permettre de compter sur des ressources plus nombreuses aux moments les plus critiques, et des effectifs aptes à opérer de façon sécuritaire.

Pour cette même raison, il importe de comprendre que la priorité est donnée aux artères principales et rues collectrices (incluant les trottoirs de ces axes), et ainsi de suite par ordre d'importance, en terminant par les rues à faible circulation, les ruelles et stationnements. Ces précisions sont apportées afin de vous permettre de mieux comprendre les étapes du déneigement, puisque votre compréhension des étapes et votre collaboration nous aideront à atteindre nos objectifs optimaux d'efficacité.

Gagnants du concours de décorations de Noël

La première place a été remportée par Mme Nathalie Mauborgne et M. Sylvain Marquis de la rue Victoria.

La gagnante de la deuxième place est
Mme Manon Gignac de l'avenue Montréal-Est.

Et finalement, la troisième place a été gagnée par
Mme Patricia Goodrum-Decelles de l'avenue Marien.

Félicitations aux gagnants et
merci à tous les participants.

Votre compte de taxes foncières municipales 2016

Dates des versements

Premier versement : 24 février 2016

Deuxième versement : 25 mai 2016

Allouer 7 jours ouvrables pour la réception de votre paiement par la poste et 3 jours ouvrables pour le paiement en ligne chez Desjardins, Banque Nationale du Canada et Banque Royale du Canada.

Votre compte peut être acquitté :

- Dans les caisses populaires Desjardins;
- À la Banque Nationale du Canada, à la Banque Royale du Canada;
- À l'Hôtel de Ville de Montréal-Est;
- Services en ligne : Desjardins, BNC et RBC;
- Par la poste au 11370, rue Notre-Dame, 5^e étage, Montréal-Est (Québec) H1B 2W6.

Vous devez :

- Émettre votre chèque à l'attention de la Ville de Montréal-Est;
- Inscrire votre ou vos numéros de matricule (figurant sur vos talons de remise) au verso de votre chèque.

Aucun reçu ne sera émis, votre chèque étant preuve de paiement.

Dans le dépliant joint au compte de taxes 2016, le titre Nouveau programme – crédit d'impôt doit être remplacé par Nouveau programme – subvention gouvernementale



Réalisation : Francine McKenna, directrice - communications, culture et communauté

Coordination : Marie-Claude Bonnasserre

Une production de la direction des communications, de la culture et de la communauté

514 905-2000

communications@montreal-est.ca

Ville de Montréal-Est 11370, rue Notre-Dame, 5^e étage, Montréal-Est (Québec) H1B 2W6 Tél : 514 905-2000

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est interdite sans autorisation écrite préalable.